

Révision de l'ombudsman

Le Téléjournal/Le Point des 19 et 21 mars 2006

Chaîne principale de la télévision française de Radio-Canada

Le 19 mars 2006, *Le Téléjournal/Le Point* a diffusé une analyse comparative de la visite du président des États-Unis, Georges Bush et du premier ministre du Canada, Stephen Harper, en Afghanistan, analyse effectuée par le chef du bureau de Radio-Canada sur la Colline parlementaire à Ottawa, Patrice Roy.

Le 21 mars, *Le Téléjournal/Le Point* a diffusé un reportage du journaliste Denis Babin avec les parents d'un soldat de l'armée canadienne décédé en Afghanistan.

Le 22 mars, M. Bicho Chéhadé a porté plainte parce qu'il estimait que *Le Téléjournal* est un bulletin de nouvelles où le genre d'éléments diffusés les 19 et 21 mars n'a pas sa place :

La mission des journalistes est de donner le maximum d'informations pertinentes sur l'actualité et de la manière la plus objective possible afin de permettre au téléspectateur de forger son jugement. Le commentaire politique, la charge, la critique, l'opinion en général sont réservés aux analystes, chroniqueurs et autres éditorialistes....

Donnez-moi la nouvelle et laissez-moi juger.

Le 24 mars, la direction de l'information a répondu que :

Le rôle d'un journaliste est certes de rapporter les informations et la nouvelle avec autant de rigueur et d'honnêteté que possible. Mais le journaliste doit aussi observer, poser des questions, faire des liens, creuser et chercher plus loin avec persévérance afin que l'auditeur puisse comprendre le sens profond de la nouvelle et que les citoyens puissent se forger une opinion. C'est exactement ce que Denis Babin et Patrice Roy ont fait.

Le même jour, le plaignant a répliqué :

Le Téléjournal est un bulletin de nouvelles. Oui ou Non?

Au-delà qu'il n'y a point de nouvelles dans ce reportage, si vous tenez absolument à nous livrer l'opinion de parents qui ne sont pas neutres... suivez les règles :

« Afin de présenter une information équilibrée, un organisme d'information devrait s'assurer que le plus vaste éventail possible de points de vue est diffusé. »

(Normes et pratiques journalistiques, III, 4.2)

La révision de l'ombudsman

L'ombudsman a visionné les éléments mis en cause dans les téléjournaux des 19 et 21 mars. Il a aussi communiqué avec le reporter Denis Babin, la rédactrice en chef du *Téléjournal/Le Point*, Mme Geneviève Rossier, ainsi que l'adjoint au directeur général des programmes de l'Information télévisée, M. Guy Filion.

Le mandat de l'ombudsman, c'est de :

...juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada...

aussi appelée *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ, accessible à l'adresse internet suivante : www.radio-canada.ca/ombudsman).

Révision de l'ombudsman

12

Le Téléjournal/Le Point des 19 et 21 mars 2006

Chaîne principale de la télévision française de Radio-Canada

Cette politique s'appuie sur trois principes fondamentaux : l'exactitude, l'intégrité et l'équité.

1. L'analyse comparative de la visite de Bush et Harper en Afghanistan

À ce sujet, le plaignant estimait que *Le Téléjournal* est un bulletin de nouvelles, que cette analyse n'est pas une nouvelle et que par conséquent, elle n'a pas sa place dans ce bulletin de nouvelles.

Le Téléjournal, diffusé à 22 h sur la Chaîne principale de la télévision française, se présente comme un bulletin de nouvelles, comportant un nombre variable de sujets, livrés sous forme de reportages ou de textes lus par le présentateur. Le public est donc en droit de s'attendre à ce que l'on y retrouve des nouvelles, que le plaignant définit comme « des faits d'actualité ». En réalité, dans *Le Téléjournal*, ce sont ces « faits d'actualité » qui occupent la plus grande place en nombre et en durée, et les analyses occupent une place plutôt limitée.

Est-ce qu'elles devraient être bannies totalement?

Lorsque l'on examine les émissions de nouvelles offertes par Radio-Canada ou par d'autres diffuseurs, on peut constater qu'il y a une grande diversité dans les formats de ces émissions, par exemple : « *Matin Express* », « *Le Téléjournal* » de 12 h, « *Le Téléjournal – Montréal* » de Radio-Canada, « *Le TVA 17 heures et 18 heures* » de TVA, « *Le Grand Journal* » de TQS. Chacune a sa personnalité propre : durée totale, nombre de sujets, durée de chacun des sujets, variété de traitement (texte sans ou avec visuel, visuel sans reporter, reportage sur les lieux avec ou sans extrait sonore, reportage en direct, récit visuel), variété dans les genres (nouvelle brute, mise en contexte, analyse, entrevue), variété dans les décors, dans le graphisme, dans le rôle de l'animateur, présence ou absence de publicité commerciale ...

Et encore : on peut prendre n'importe quelle journée et constater que la première page de « *La Presse* », du « *Journal de Montréal* », du « *Devoir* » et de « *The Gazette* » ne traitent pas tous du même sujet, ni de la même manière.

Lorsque l'on examine les contenus eux-mêmes, la diversité est aussi grande. On retrouve la relation de décisions politiques, d'événements sociaux, d'économie, de sports, de faits divers, de culture ou de météo, mais aussi la synthèse d'opinions, la mise en contexte et l'analyse d'événements, plus ou moins récents, ou de situations qui touchent tous les domaines de la vie... Plus de contenu local, moins de contenu international. Plus de politique, moins de faits de société. Et ainsi de suite. La définition d'une « nouvelle », d'une émission de nouvelles, n'est pas la même pour tous.

Le format et le contenu d'une émission de nouvelles, c'est une affaire de choix de la Rédaction. Tout dépend des objectifs de chaque entreprise de presse et de son public cible.

La Charte des droits et des libertés (citée dans les NPJ, I,1) reconnaît la liberté de presse (art 2, b), une liberté qui est plus que celle d'imprimer : c'est aussi celle de choisir les sujets traités, la manière, les invités.

L'ombudsman convient avec le plaignant qu'il est préférable de présenter « des faits d'actualité » dans les émissions qui s'identifient comme des émissions de nouvelles et de renvoyer tout autre genre de traitement d'un sujet dans d'autres émissions d'information. Ce qui est généralement la situation au *Téléjournal/Le Point*.

Mais les genres « mise en contexte » et « analyse » peuvent aussi prendre une place dans les émissions de nouvelles. Souvent ces genres se justifient pour attirer l'attention du public et mieux faire comprendre le sujet traité. Il sont souvent utilisés lorsque le public n'est pas familier avec le sujet traité, en particulier avec les sujets internationaux. Ce n'est pas pour autant de l'éditorial, un genre où l'auteur prend position sur un sujet et qui est souvent une invitation au public à partager une opinion ou à poser une action.

2. Le reportage avec les parents d'un soldat canadien décédé en Afghanistan

Denis Babin est un journaliste en poste à Hawkesbury, en Ontario, et il relève de la station d'Ottawa.

En novembre 2005, il a produit (et diffusé) un premier reportage avec les parents du soldat Marc Léger décédé à la suite de sa participation à la mission canadienne en Afghanistan, lorsque Mme Léger est devenue récipiendaire de la Croix d'argent, une décoration qui honore les femmes qui ont perdu un fils-soldat en mission.

À la suite de ce reportage, dans le contexte du débat autour de la participation des soldats canadiens à des missions à l'étranger, M. Babin a pensé qu'il pourrait être intéressant de revenir auprès de la famille Léger et de l'interviewer sur le sujet. Ce deuxième reportage, comme le premier, était destiné initialement au bulletin de nouvelles de la station d'Ottawa.

Le système de cueillette de l'information de Radio-Canada permet au secrétaire de rédaction du *Téléjournal* de connaître à tout moment (grâce en particulier à l'informatique) quels sont les sujets qui font l'objet de recherches, et éventuellement de reportages, par les artisans-journalistes de Radio-Canada; il est aussi alerté par les responsables en poste dans les diverses stations ou bureaux régionaux. Un secrétaire de rédaction est la personne qui détermine les contenus d'un bulletin de nouvelles. C'est ainsi que le secrétaire de rédaction du *Téléjournal* a pu prendre connaissance du reportage du journaliste Babin et a jugé pertinent de le porter à l'attention de l'ensemble du public de Radio-Canada, et non seulement à celui de la station d'Ottawa.

Le choix de cette famille a donc été retenu par M. Babin parce qu'il venait d'entrer en contact avec Mme Léger à l'occasion de la remise de sa décoration, sans préméditation avec le fait que son fils était mort il y a quatre ans, sans lien avec le fait qu'il était mort

Révision de l'ombudsman

/4

Le Téléjournal/Le Point des 19 et 21 mars 2006

Chaîne principale de la télévision française de Radio-Canada

des suites d'une bavure américaine, sans même qu'il connaisse préalablement l'opinion de la famille sur la participation du Canada à ces missions à l'étranger. Le contexte est beaucoup plus prosaïque.

D'autre part, si cette famille a exprimé son opposition à la présence de militaires canadiens en Afghanistan dans le reportage du 21 mars, le point de vue de gens qui se sont dits favorables à cette présence a aussi été véhiculé au *Téléjournal/Le Point*.

Le 6 mars, on avait entendu la déclaration du ministre des Affaires étrangères, Peter McKay, favorable à ces missions du Canada à l'étranger.

Le 19 mars, un reportage du journaliste Yvan Côté montrait comment la communauté afghane de Montréal était favorable à la présence canadienne dans le pays d'origine de ses membres.

Les nombreux reportages de Céline Galipeau, qui s'est rendue sur place, et de Patrice Roy, qui accompagnait le premier ministre Harper en Afghanistan, ont véhiculé le point de vue de plusieurs personnes favorables à cette mission.

Le 27 mars, *Le Point* recevait la journaliste Céline Galipeau et diffusait les points de vue de deux militaires qui expliquaient la nécessité de la présence canadienne.

En somme, ce point de vue n'a pas été négligé.

En conclusion, je rejette votre plainte comme non fondée.

Renaud Gilbert
Ombudsman des services français
Société Radio-Canada

Le 11 avril 2006